




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-346**

Séance publique du

**18 juillet 2016**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la  
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du  
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160718- lmc187682-DE-1-1
Date de signature : 19/07/2016
Date de réception : mardi 19 juillet 2016
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : OPÉRATION ST EUTROPE- APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONCESSION D AMENAGEMENT POUR LES ETUDES POUR LA MODIFICATION DU PLU ET LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SAINT EUTROPE PASSÉE AVEC LA SPLA PAYS D AIX TERRITOIRES EN DATE DU 19 JUILLET 2013**

Le 18 juillet 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 12/07/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaelle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Monsieur Ravi ANDRE à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gerard DELOCHE, Monsieur Jacques BOUDON à Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Charlotte DE BUSSCHERE à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Madame Danièle BRUNET, Madame Coralie JAUSSAUD à Monsieur Sylvain DIJON, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Danielle SANTAMARIA à Madame Brigitte DEVESA, Monsieur Jules SUSINI à Madame Charlotte BENON, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Reine MERGER.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Claude MAINA.  
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S Urbanisme et Grands Projets  
 Urbains  
 Mission aménagement

**Nomenclature : 8.4**  
 Aménagement du territoire

RAPPORT POUR  
 LE CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 18 JUILLET 2016

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Alexandre GALLESE

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : OPÉRATION ST EUTROPE- APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA CONCESSION D AMENAGEMENT POUR LES ETUDES POUR LA MODIFICATION DU PLU ET LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SAINT EUTROPE PASSÉE AVEC LA SPLA PAYS D AIX TERRITOIRES EN DATE DU 19 JUILLET 2013- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération N° 2013-344 du 8 juillet 2013, le Conseil Municipal décidait de confier à la SPLA Pays d'Aix Territoires l'aménagement du quartier Saint-Eutrope.  
 Une convention de concession a été signée le 19/07/2013 et notifiée à la SPLA le 25 juillet 2013.

Il s'agissait d'un projet de requalification et de rénovation urbaine du secteur à l'occasion de la restructuration des bassins de traitement des eaux de Saint Eutrope.

Les premières études réalisées ont abouti à un scénario d'aménagement affirmant d'une part, la centralité de l'Avenue Jules Isaac et d'autre part, proposant un plan de composition d'ensemble intégrant la reconstruction du bassin d'eau brute.

Au vu du diagnostic de fonctionnement du périmètre d'étude, il a été décidé l'élargissement du périmètre d'étude à la cité Saint-Eutrope et au plateau sportif de l'école maternelle.

Un projet d'aménagement de principe a été retenu incluant :

- la création d'une centralité urbaine sur l'avenue Jules Isaac autour de laquelle seraient implantés les équipements publics (la Médiathèque, la Mairie, la Poste),
- la reconstruction de la crèche,

- la création de programmes de logements mixtes et de commerces de proximité,
- la création d'un parc urbain.

En octobre 2015, le résultat d'études techniques a démontré que la vétusté de l'usine de potabilisation et le risque sismique sur le secteur ne permettaient pas une réelle réhabilitation de celle-ci in situ et conduisait à rechercher un site de transfert situé plus en altitude de façon à permettre un meilleur maillage et donc une meilleure sécurité du réseau.

Afin de garantir le bon fonctionnement de cette dernière, la Ville a donc décidé de créer une nouvelle usine de potabilisation en amont du site de l'opération Saint-Eutrope, libérant ainsi, après sa réalisation en 2021 (date prévisionnelle), une grande partie de l'emprise de l'usine actuelle et des bassins.

Le périmètre opérationnel doit donc être étendu au périmètre de l'usine et à l'ensemble des bassins dont le terrain d'assiette, ainsi libéré, sera déclassé dès constat de sa désaffectation du service public de l'eau et de l'assainissement, pour être apporté gratuitement à l'opération d'aménagement. Cet apport doit donc être mentionné dans la convention de concession conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme.

Cette nouvelle donne conduit à modifier le périmètre, le programme, le calendrier prévisionnel, et le régime des participations publiques.

L'opération doit être équilibrée pour le budget de la Commune. Celle-ci prend en charge le montant des études complémentaires d'un montant de 551 280 €TTC induites par ces éléments nouveaux. Cette prise en charge, comme tout apport de la Commune pourra être valorisée dans le cadre de l'opération.

En conséquence, il est nécessaire de modifier par voie d'avenant, la convention initiale, comme prévu dans le préambule de celle-ci et ce, afin:

- d'élargir le périmètre opérationnel, incluant désormais le site de l'actuelle usine de potabilisation et des bassins ainsi que l'ensemble de la cité Saint-Eutrope,
- de proroger la durée de l'opération jusqu'en décembre 2024,
- de modifier les dispositions financières de sa réalisation.

Par ailleurs, une procédure de concertation sur le projet, dont les objectifs et les modalités ont été définis par délibération N° 2013-167 du 29 avril 2013, a débuté le 7 juin 2013 et elle est toujours en cours, il conviendra de verser ces nouveaux éléments au dossier de concertation.

En conséquence, je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- **DIRE** qu'en raison de sa vétusté et du risque sismique, l'usine de potabilisation et les bassins seront délocalisés en vue d'assurer la sécurité du site ;
- **DIRE** que le périmètre de l'opération est étendu à l'emprise de l'usine de potabilisation et à l'ensemble des bassins afin de créer une centralité dans un quartier qui en est dépourvu ;
- **DIRE** que les terrains d'assiette des dits équipements publics seront déclassés dès constat de leur désaffectation du service public de l'eau ;
- **DIRE** que suite à ce déclassement ces terrains feront l'objet d'un apport gratuit à

l'opération d'aménagement ;

- **APPROUVER** en conséquence l'avenant N° 1, ci-joint à la convention d'aménagement portant sur les études pour la modification du PLU et la réalisation de l'opération d'aménagement Saint Eutrope en date du 19 juillet 2013 ;

- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à la planification urbaine et à l'aménagement du territoire à signer tout document afférent à ce dossier ;

- **DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la ville, ligne 90824 238 4199

- **DIRE** que les éléments relatifs à cet avenant seront versés au dossier de concertation

DL.2016-346 - OPÉRATION ST EUTROPE- APPROBATION DE L'AVENANT N° 1 A LA  
CONCESSION D AMENAGEMENT POUR LES ETUDES POUR LA MODIFICATION DU PLU  
ET LA RÉALISATION DE L 'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SAINT EUTROPE PASSÉE  
AVEC LA SPLA PAYS D AIX TERRITOIRES EN DATE DU 19 JUILLET 2013-

Présents et représentés	: 54
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 10
Suffrages Exprimés	: 44
Pour	: 44
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Odile BONTHOUX Jacques BOUDON Gérard BRAMOULLÉ Eric CHEVALIER Alexandre  
GALLESE Sophie JOISSAINS Stéphane PAOLI Jean-Marc PERRIN Marie-Pierre SICARD -  
DESNUELLE Francis TAULAN

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



Aix en Provence  
LA VILLE



**CONCESSION D'AMÉNAGEMENT  
FIXANT LES CONDITIONS PARTICULIÈRES D'INTERVENTION  
DE LA SPLA PAYS D'AIX TERRITOIRES**

POUR LA VILLE D'AIX EN PROVENCE,

DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT SAINT-EUTROPE

**ETUDES POUR LA MODIFICATION DU PLU  
ET LA RÉALISATION DE L'OPÉRATION D'AMÉNAGEMENT  
SAINT-EUTROPE**

**AVENANT n°1**

30 mai 2016



- La Commune d'Aix en Provence, représentée par Monsieur Alexandre GALLÈSE, son Adjoint Délégué à la Planification Urbaine et à l'Urbanisme, agissant en vertu de la délibération n°

Ci-après désignée par les mots »La Commune«,

**d'une part,**

**ET :**

- La Société Publique Locale d'Aménagement (SPLA) « Pays d'Aix Territoires », au capital de 500 000 euros, dont le siège social est à Aix-en-Provence, 2 rue Lapierre, inscrite au R.C.S. Aix-en-Provence, sous le N° 520 668 443, représentée par Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, son Président Directeur Général désigné, à l'effet des présentes, par délibération de son Conseil d'Administration, en date du 28 mai 2014,

Ci-après désignée par les mots « La SPLA »,

**d'autre part,**

**IL A ETE EXPOSÉ CE QUI SUIT :**

## EXPOSÉ

Par délibération du 8 juillet 2013, le Conseil Municipal décidait de confier à la SPLA Pays d'Aix Territoires l'aménagement du quartier Saint-Eutrope par l'adoption d'une convention de concession signée le 19/07/2013 et notifiée à la SPLA le 25 juillet 2013.

Il s'agissait d'un projet de requalification et de rénovation urbaine du secteur à l'occasion de la restructuration des bassins de traitement des eaux de Saint-Eutrope.

Les études réalisées ont abouti à un scénario d'aménagement affirmant d'une part, la centralité de l'Avenue Jules Isaac et d'autre part, proposant un plan de composition d'ensemble intégrant la reconstruction du bassin d'eau brute. Au vu du diagnostic de fonctionnement du périmètre d'étude, il a été décidé l'élargissement du périmètre d'étude à la cité Saint-Eutrope et au plateau sportif de l'école maternelle.

Lors du Comité de Pilotage du 17/02/2015, un projet d'aménagement de principe a été retenu incluant :

- la création d'une centralité urbaine sur l'avenue Jules Isaac autour de laquelle seraient implantés les équipements publics (la Médiathèque, la Mairie, la Poste),
- la reconstruction de la crèche,
- la création de programmes de logements mixtes et de commerces de proximité,
- la création d'un parc urbain

Les études techniques menées sur la restructuration du bassin d'eau brute ayant révélé que les installations d'alimentation et de stockage de l'eau traitée pouvaient être fragilisées par une intervention sur le bassin d'eau brute compte tenu de leur mode constructif ancien, la Commune soucieuse d'assurer la sécurisation du traitement et de l'alimentation de la ville en eau potable a décidé en octobre 2015, la création d'une nouvelle usine de potabilisation en amont du site de l'opération Saint-Eutrope.

La réalisation de cette nouvelle usine prévue en 2021 (date prévisionnelle), libèrera une grande partie de l'emprise de l'usine actuelle et des bassins.

Le périmètre opérationnel a donc été étendu au périmètre de l'usine et à l'ensemble des bassins, un nouveau scénario confirmant les éléments majeurs du programme et modifiant le régime des participations publiques à verser à l'opération a été proposé et validé par le Comité de Pilotage du 25/01/2016.

En conséquence, il est nécessaire de modifier par voie d'avenant la convention initiale et ce, afin :

- d'élargir le périmètre opérationnel, incluant désormais le site de l'actuelle usine de potabilisation et des bassins ainsi que l'ensemble de la cité Saint-Eutrope,
- de proroger la durée de l'opération jusqu'en décembre 2024,

o de modifier les dispositions financières de sa réalisation (bilan prévisionnel et participation du concédant).

Le présent avenant porte sur les modifications apportées aux articles 4 et 6 relatifs à la durée de la concession et aux dispositions financières, ainsi qu'aux annexes relatives au périmètre d'étude (annexe n°1), au bilan financier prévisionnel (annexe n°2) et au planning prévisionnel (annexe n°3).

**CECI EXPOSÉ, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 - MODIFICATION DE L'ARTICLE 4**

##### **DURÉE DE LA CONCESSION – DÉLAIS D'EXÉCUTION**

*L'article 4 est modifié comme suit :*

La libération du site de l'usine de potabilisation et de l'ensemble des bassins actuels, elle-même liée à la réalisation de la nouvelle station de potabilisation, conditionne la mise en œuvre d'une partie du projet d'aménagement. La relocalisation de l'usine étant prévue pour 2021, l'achèvement de l'opération d'aménagement interviendra au 31 décembre 2024.

La convention pourra être prorogée en cas d'inachèvement de son objet par accord express des parties après acceptation par le Conseil d'Administration de la SPLA et délibération de la Commune.

Dans ce cas, la demande de prorogation devra être signifiée par la Commune, au plus tard six mois avant le terme prévu pour la convention. Les parties concluront un avenant de prorogation.

## 4.1 Calendrier prévisionnel d'études et de réalisation de l'opération

OPERATION ST EUTROPE - PLANNING PREVISIONNEL																											
TACHES	2013	2014				2015				2016				2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	2024
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
BASSINS																											
Etudes techniques																											
Validation Ville																											
Opération Aménagement																											
Etudes préalables																											
Validation Ville																											
Procédure administrative de l'Opération																											
Modification du PLU																											
Travaux infrastructures																											
Démolition des 2 bassins																											
Rue St Donnat ouest																											
Av Jules Isaac création voie nouvelle sud est/sud ouest																											
Place centrale																											
Mail St Eutrope																											
Parc public/plateau sportif parvis et parking collège																											
Rond point Espérantines																											
Travaux superstructures																											
Médiathèque/mairie																											
Crèche																											
Poste																											
Commercialisation																											
LOTS 1 / 3																											
LOTS 7 / 8 / 9																											

### ARTICLE 2 – MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.1

#### DISPOSITIONS FINANCIÈRES

#### COMPTABILITÉ, BILAN FINANCIER ET PLAN DE TRÉSORERIE PRÉVISIONNELS GLOBAUX – RÉGLEMENT FINAL DE L'OPÉRATION

*L'article 6.1 est modifié comme suit :*

#### 6.1 Coût de l'opération – Bilan financier prévisionnel

L'opération d'aménagement de Saint-Eutrope intègre plusieurs projets dont les coûts seront pris en compte de la façon suivante :

- aménagement d'une place centrale sur l'avenue Jules Isaac et d'un parc urbain intégrant un micro site sportif, réaménagement d'espaces publics (esplanade, parvis du collège, mail Cité Saint-Eutrope),
- construction d'une Médiathèque, reconstruction de la Mairie annexe, de la crèche et du Bureau de Poste,
- viabilisation de l'opération.

**Les coûts correspondant à ces réalisations ou participations seront pris en charge par le bilan de l'opération.**

### **6.1.1 Coût global de l'opération :**

Le coût global de l'opération d'aménagement est prévisionnellement estimé à **17 340 712 € HT** en ce compris le préfinancement par la Commune du solde des études de l'opération (551280 € TTC) qui sera versé en deux échéances :

Soit 275 640 € TTC en 2016

et 275 640 € TTC en 2017.

Ce préfinancement sera remboursé en 2019 à la Commune après la phase d'études si l'opération se réalise.

Ce coût prévisionnel de l'opération comprend, outre les travaux, les différents diagnostics, les acquisitions foncières, les honoraires (MOE, OPC, AMO...) nécessaires à la réalisation du projet, les frais relatifs au déroulement des procédures, les frais d'assurance, ainsi que les frais financiers que la société aura éventuellement supportés pour préfinancer les dépenses, et les honoraires de la SPLA.

Ce coût global est financé par les recettes prévisionnelles propres à l'opération pour **17 341 964 € HT**.

En outre, il est précisé que la réalisation d'un bassin d'équilibre lié à la relocalisation de l'usine de potabilisation et le démontage de l'installation de l'usine existante seront directement financés par la Commune.

### **6.1.2 Rémunération du concessionnaire :**

Pour la conduite générale, le suivi technique règlementaire, juridique et la commercialisation de l'opération, la SPLA percevra une rémunération forfaitaire de **1 000 000 €** répartie sur la durée de la concession de la façon suivante :

- Période 2013/2015 : 272 221 € au total sur la période,
- Période 2016/2024 : 81 000 € par an de 2016 à 2023 et 79 779 € pour l'année 2024.

Cette rémunération pourra être prélevée trimestriellement.

### **6.1.3 Participation du concédant :**

La participation du concédant versée en numéraire en 2013 et 2014 à hauteur de 350 000€ HT pour étudier la restructuration du bassin d'eau brute, sera compensée par le remboursement par l'opération à la Commune en 2023 et 2024, d'une somme équivalente, puisque l'usine de potabilisation et les bassins sont finalement transférés sur un autre site.

Suite à cela, dès constat de leur désaffectation résultant de ce transfert, les terrains d'assiette des équipements transférés seront déclassés du service public de l'eau et de l'assainissement.

Conformément à l'article L300-5 du Code de l'urbanisme, ces terrains feront l'objet d'un apport gratuit par la collectivité à titre de participation à l'opération. Ils feront l'objet d'une évaluation par le service des domaines pour leur valorisation.

### **ARTICLE 3 – AUTRES MODIFICATIONS**

Les autres articles de la convention demeurent inchangés.

Une fois la procédure administrative de l'Opération et son mode opératoire définis, les parties conviennent de se rapprocher afin de déterminer ensemble les modalités tant juridiques que financières et opérationnelle, le mieux à même de répondre aux stratégies d'aménagement qu'elles auront identifiées à l'issue de la phase d'études.

Fait à Aix-en-Provence,

Le

En quatre exemplaires.

Pour la Commune d'Aix en  
Provence,

Pour la SPLA Pays d'Aix Territoires,

L'Adjoint Délégué à la Planification  
Urbaine et à l'Urbanisme  
**Monsieur Alexandre GALLÈSE**

Le Président Directeur Général,  
**Gérard BRAMOULLÉ**

## **ANNEXES MODIFIÉES**

**1. PROJET DE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**

**2. BILAN PRÉVISIONNEL**

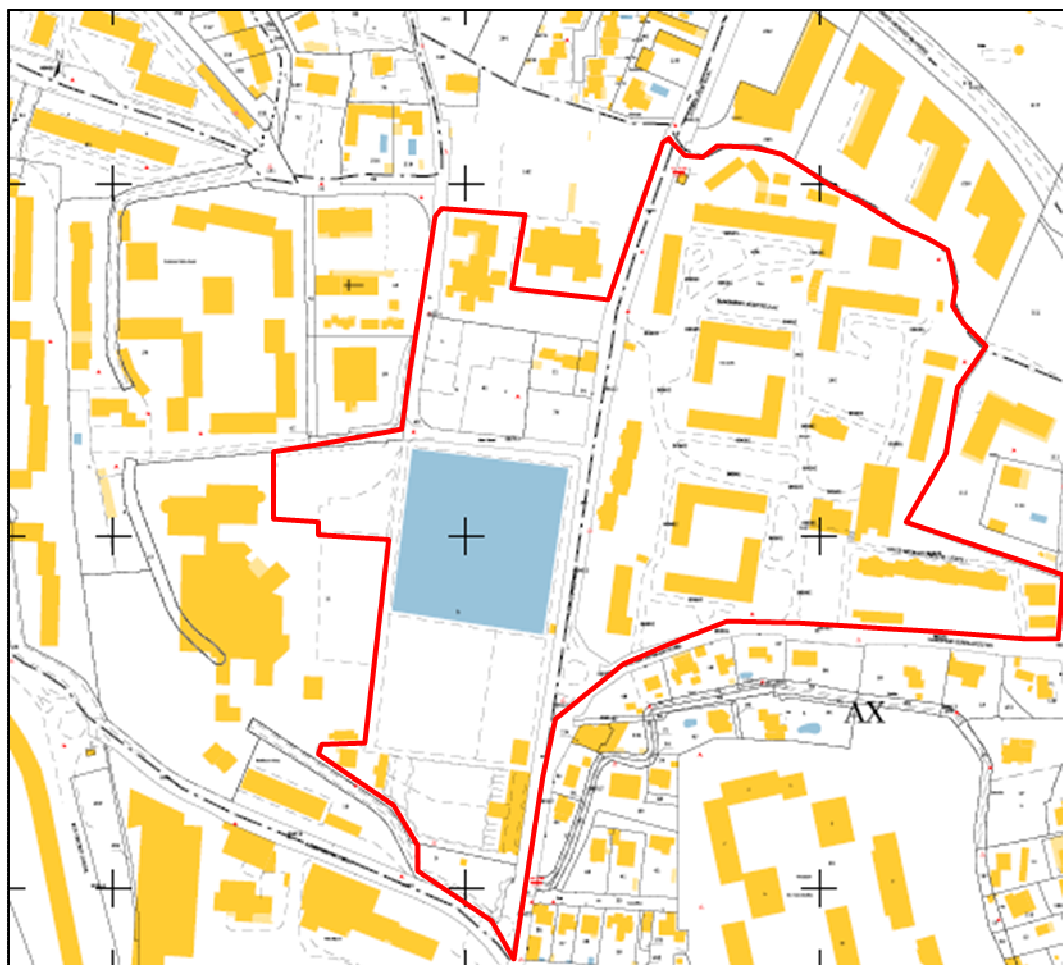
**3. PLANNING PRÉVISIONNEL**

**ANNEXE 1 MODIFIÉE**

**PROJET DE PÉRIMÈTRE D'ÉTUDE**



## Périmètre Opération St Eutrope



**ANNEXE 2 MODIFIÉE**

**BILAN PRÉVISIONNEL**

<b>OPERATION ST EUTROPE - BILAN FINANCIER AVENANT n°1</b>						
	POSTES	QUANTITE	PRIX UNITAIRE en €HT	TOTAL € HT		
				PAR POSTE		GENERAL
<b>DEPENSES</b>						<b>17 340 712 €</b>
	<b>FONCIER</b>				1 050 000 €	
	<b>TRAVAUX</b>					
	Travaux Superstructures (crèche, participation à la médiathèque, Mairie,.....)				6 074 940 €	
	Travaux Infrastructures				5 795 911 €	
	<b>HONORAIRES ET CONTRATS DIVERS</b>				1 797 410 €	
	<b>FRAIS FINANCIERS</b>				1 272 451 €	
	REMBOURSEMENT PARTICIPATION RECUE BUDGET EAU				350 000 €	
	REMUNERATION AMENAGEUR				1 000 000 €	
<b>RECETTES</b>						<b>17 341 964 €</b>
	Cession de Terrains à Bâtir				16 016 325 €	
	Participation Constructeur terrain privé		400 €		973 600 €	
	Participation Commune Budget Eau				350 000 €	
	Subvention				- €	
	Produits financiers		2 039 €	2 039 €	2 039 €	
	<b>SOLDE CONCESSION</b>					<b>1 252 €</b>

**ANNEXE 3 MODIFIÉE**

**PLANNING PRÉVISIONNEL**

### OPERATION ST EUTROPE - PLANNING PREVISIONNEL

TACHES	2013	2014				2015				2016				2017		2018		2019		2020		2021		2022		2023	2024
	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
<b>BASSINS</b>																											
Etudes techniques		■	■	■	■	■																					
Validation Ville									■																		
Opération Aménagement																											
Etudes préalables		■	■	■	■	■	■	■																			
Validation Ville						■				■																	
Procédure administrative de l'Opération													■	■	■	■											
Modification du PLU														■	■	■	■										
Travaux infrastructures																											
Démolition des 2 bassins																											
Rue St Donnat ouest																											
Av Jules Isaac création voie nouvelle sud est/sud ouest																											
Place centrale																											
Mail St Eutrope																											
Parc public/plateau sportif parvis et parking collège																											
Rond point Espérantines																											
Travaux superstructures																											
Médiathèque/mairie																											
Crèche																											
Poste																											
Commercialisation																											
LOTS 1 / 3																											
LOTS 7 / 8 / 9																											